



# **VENT DE TERRE SCRLES**

DE L'AMOUR DES SAISONS À LA JUSTE RÉCOLTE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 SEPTEMBRE 2020,  
RELATIF A L'EXERCICE ÉLARGI 2018 – 2019**

Conformément aux articles 95 & 96 du Code des sociétés, le présent rapport fait état des activités et de la gestion de Vent de Terre durant l'exercice élargi écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions du Code des sociétés, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 exécutant le Code des sociétés. Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

Le rapport est structuré de la manière suivante :

Détails et commentaires des chiffres	3
Risques principaux	6
Evénements importants en 2020	6
Budget 2020, commentaires	7
Les coopérateurs.trices	8
Les statuts	9
Evolution de l'équipe projet et du CA	10
Conclusions	13
Décisions soumises aux votes	13

# Détails et commentaires des chiffres pour l'exercice 2018-2019

Cette année a été très particulière pour Vent de Terre, parce qu'elle a marqué un tournant très important au niveau de la mise en œuvre et du développement des activités mais aussi de la construction et de l'élargissement de l'équipe tant opérationnelle que du cadre qui l'entoure.

En effet, c'est fin 2018 mais surtout début 2019 que nous avons agrandi et élargi notre beau projet et « débarqué » à Mehagne sur le terrain généreusement mis à notre disposition par l'Évêché de Liège et la Communauté du Chemin Neuf.

Durant ce premier exercice, nous avons fait appel à l'épargne et vous nous avez soutenu au-delà de toutes nos espérances. En janvier, nous nous présentions devant vous en espérant récolter minimum 100,000€, et quelle ne fut pas notre surprise de voir l'engouement suscité, qui nous a permis de disposer d'un capital initial de plus de 180,000€, collecté en début d'année mais également tout au long de 2019 avec sans cesse des nouvelles personnes qui ont désirés soutenir notre projet. A ces apports privés est venu s'ajouter la contribution de la SOWECSOM, aujourd'hui rebaptisée W.Alter pour 100,000€ via la formule BRASERO de participation remboursable à partir de la cinquième année.

A la fin de ce premier exercice, le total de notre actif se monte à 284.120€, principalement composé d'immobilisations corporelles. Cela signifie que votre argent a été investi dans des infrastructures durables, telles que la construction du magasin de Mehagne, mais aussi la mise en œuvre de notre design sur toute la parcelle via la création de chemins, l'implantation d'un verger, de bâtiments fonctionnels et surtout, de la gestion de l'eau via les marres et tout un réseau de récupération et distribution, élément essentiel pour le futur et la pérennité d'une activité comme la nôtre. Une partie de la somme a également été investie en matériel et infrastructure à Tilff, notre lieu principal actuel de production.

Le premier exercice complet de Vent de Terre ne s'est pas déroulé exactement comme escompté au niveau des activités et il se solde au final par une perte importante de 71,163,28€.

Même si ce montant peut paraître élevé, il est important de le nuancer pour bien le comprendre, et surtout se rendre compte que ce chiffre est exceptionnel et ne devrait pas se reproduire dans la suite.

Une perte, cela peut résulter de différents éléments, qui se conjuguent au final.

### Premiers éléments : les revenus.

Les revenus de nos activités ont été inférieurs à ce qui était initialement anticipé dans le budget de 2019. Principalement, nous n'avons pas pu compter sur les revenus de la presse à fruit, alors que l'investissement a été réalisé début d'année mais n'a pu générer de revenu à cause d'une année exceptionnellement pauvre en pommes, ce qui ne se produit qu'une fois tous les 10 ans environ. Pas de chance, c'était notre première année... avec un déficit de chiffre d'affaire d'environ 22,000€.

Ensuite, nos revenus de production de maraîchage ont été inférieurs aux projections, principalement en raison d'une productivité faible à Mehagne car nous ne disposons pas encore de l'irrigation, avec pour conséquence une perte d'une partie de la production à cause de la sécheresse qui a duré de mi-mai à début août. Les laitues ont séché sur place, les courges ont stoppé leur croissance et ce ne sont que des exemples. L'impact négatif a été d'environ 15,000€ au final.

Enfin la jeunesse de l'équipe et un certain manque d'expérience ont fait que nous n'avons pas été aussi productifs qu'espéré, avec un impact d'environ 25,000€ au niveau du chiffre d'affaire généré.

Au total donc, des revenus inférieurs de 62,000€ par rapport au plan escompté.

### Deuxièmes éléments : les charges

Au niveau des charges, le poste principal d'une activité comme la nôtre, qui se veut respectueuse du sol, qui privilégie la nature et son équilibre, est représenté par la main d'œuvre. Le budget n'a pas été respecté, même si cela n'apparaît pas clairement dans les comptes car la rémunération de Gabriel est reprise dans le poste 61 car il facturait ses prestations en tant qu'indépendant. Le dépassement résulte exclusivement du fait que le Business Plan reprenait des aides à l'emploi (SESAM) qui avaient été annoncées par notre conseillère du FOREM, mais qui nous ont été refusées par l'ONEM en vertu de règles régionales qui excluent au final toute activité du secteur agricole sous prétexte que ces activités bénéficient des aides européennes alors que ce n'est pas notre cas... sans aucune forme de recours possible et sans discernement. Impact de 3 fois 6,000€ en 2019, soit ± 18,000€.

Nous avons également anticipé pas mal d'investissements dans du petit matériel et outillages, qui se retrouvent alors dans le poste 61 « service et biens divers » et ne peuvent au final pas être activés (car montants individuels trop faibles) alors que ces montants étaient repris en bonne partie comme investissements dans le business plan. Qu'à cela ne tienne, ces dépenses ont été réalisées et non activées, cela augmente la perte de la première année, mais cela allège la suite car le montant des amortissements sera au final inférieur avec moins d'impact les années futures. Impact de environ 20,000€ sur 2019, mais de 8,000€ en moins en amortissements, soit un impact négatif conjugué de 12,000€.

Il est un fait également que certains postes avaient été sous-évalués dans le business plan. Principalement le coût de la construction du magasin de Mehagne pour lequel nous avons finalement opté pour une structure plus solide et durable avec cave et donc un coût doublé (30,000€ au lieu de 15,000€), la viabilisation du terrain et des abords pour laquelle nous avons ajouté des chemins tout autour qui nous seront fort utile et donnent des possibilités de promenade agréable dans le futur (+10,000€) et une irrigation plus pointue (+5,000€). Impact sur notre trésorerie principalement, mais également 30,000€ de plus à amortir...

Nous nous sommes également constitué un stock non négligeable de produits transformés, de jus de pommes et surtout de poires, un peu de semences et de légumes de conservation que nous n'avions pas par le passé, avec un impact de 12,000€ sur le résultat de l'année.

Au final donc, des charges supérieures de 18,000€ (la variation de stock étant une charge négative)

## Résultats

Les 2 éléments conjugués nous amènent dès lors à une perte pour 2019 d'un peu plus de 71,000€.

Selon les statuts, le bénéfice doit en priorité être affecté à la constitution d'une réserve légale. Le solde éventuel est affecté à notre finalité sociale.

Au vu des résultats et de la perte, ces affectations ne sont pas possibles pour cet exercice. La perte est reportée puisque les fonds propres le permettent.

## Les leçons

Qu'avons-nous tiré comme enseignements de ce premier exercice complet et que nous avons mis en place pour 2020 ?

- Que nous ne compterions plus du tout sur des aides à l'emploi dans le futur, et nous avons dès lors adapté le plan 2020 en conséquence, de telle sorte que le dérapage ne se reproduise pas.
- Que nous devons être plus efficace au niveau du respect de notre plan de culture et du suivi de celui-ci, notamment dans une meilleure répartition des productions dans le temps et une meilleure gestion de l'irrigation.
- Qu'il nous faut une meilleure gestion de nos dépenses, avec des budgets clairs alloués début d'année aux différents postes envisagés, avec un suivi régulier de manière à ne dépasser que dans des circonstances absolument nécessaires et après validation du groupe.

Et on a tous demandé à l'univers et à Dame Nature qu'il y ait des pommes en quantité en 2020... mais là, on ne maîtrise pas, mais cela semble être bien parti cette année ;-)

## Risque principaux pour nos activités

Outre la bonne production en pommes des vergers de la région, que pouvons-nous identifier ? Bien entendu, la sécheresse prolongée car nos réserves en eau ne sont pas inépuisables. Nous réfléchissons d'ailleurs à améliorer encore nos capacités de collecte et de stockage pour les années à venir. Les risques liés au climat en général peuvent avoir un impact important, impossible à maîtriser pour nous, même si nous faisons de notre mieux pour anticiper et réagir de façon la plus efficace possible.

Le risque humain est également important à prendre en compte, car notre coopérative est jeune, composée de personnes ayant une expérience encore assez limitée tant dans le domaine du maraichage, que de la boulangerie, du pressage de fruits et de la gouvernance partagée. Nos performances collectives peuvent se trouver fortement impactées en cas de difficultés sur le plan humain. Il est important d'en être conscient et nous faisons également de notre mieux pour progresser dans ce domaine.

## Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

En parlant de risque « humain »... Le départ de Gabriel fin février 2020, mais annoncé plusieurs mois auparavant, a bien entendu été un événement important pour Vent de Terre. Gabriel était fondateur de Vent de Terre, mais aussi le plus expérimenté au niveau maraichage, et représentait une force de travail importante. Son départ a laissé des traces et aura un impact sur les activités en 2020 car nous avons dû apprendre à fonctionner sans lui dans des domaines qu'il maîtrisait seul auparavant, principalement au niveau du plan de culture. Nous avons redistribué et réparti les rôles, mais cela a pris un peu de temps et beaucoup d'énergie...

Suite aux résultats négatifs de 2019, nous nous sommes retrouvés confrontés à un problème important de trésorerie au début de l'exercice 2020. Nous ne disposions en effet plus de suffisamment de liquidités pour faire face d'une part aux investissements nécessaires dans les 3 nouvelles serres, mais aussi pour honorer les salaires au printemps, période durant laquelle les rentrées sont les plus faibles dans notre domaine alors que les charges sont les plus élevées avec les mises en place de l'année qui interviennent principalement à cette période.

Nous avons dès lors décidé d'agir de 2 façons : nous avons fait appel à de nouveaux coopérateurs pour financer les serres et nous avons collecté environ 17.000€ supplémentaire via les coopérateurs individuels (nouveaux coopérateurs ou augmentation de participation de coopérateurs existants) et nous avons présenté un nouveau dossier à la SOWECSOM/W.Alter. Celle-ci a accepté d'augmenter sa participation en capital de 25.000€ pour financer nos

investissements, mais également de nous accorder un crédit de 25.000€ (remboursable en 7 ans). Avec ces apports, nous pourrions financer nos besoins en fonds de roulement qui se présenteront chaque année durant les 3 prochains exercices à la même période, à savoir de mars à juin. **Ainsi, notre situation de trésorerie n'est plus à risque à court terme.**

Nous avons pu terminer les aménagements du terrain à Mehagne, tant au niveau de l'irrigation (canalisation et marres) que des bâtiments et abords. Et nous sommes assez fiers du résultat au niveau du magasin de Mehagne que nous avons pu ouvrir fin mars (mais pas encore pu inaugurer officiellement à cause du COVID), mais aussi de la mise en place des jardins pédagogiques qui donnent une belle image de ce que le lieu peut devenir et pourra proposer dans le futur. Les 3 nouvelles serres ont pu être implantées, de même que de nouvelles haies ont été plantées, qui structurent le terrain vers sa configuration définitive. Les premiers stages pour enfants et adolescents ont été organisés avec succès depuis le début de l'été, quelle joie pour nous de voir ce volet qui nous est cher se mettre en œuvre !

Enfin, il y a eu le Covid... dont il est difficile de savoir l'influence sur nos activités mais nous faisons du mieux que nous pouvons pour faire avec, tout simplement. Influence positive par l'affluence qu'il nous apporté en avril/mai (mais fidélité et durabilité impossible à évaluer), négative par les complications qu'il implique dans notre quotidien, au niveau relationnel, canaux de ventes (restos fermés, files d'attentes, ...). Bref, on fait de notre mieux avec le COVID, comme tout le monde... ;-)

## Budget 2020, commentaires

Le budget 2020 est disponible sur notre site internet et avait été communiqué déjà lorsque nous avons fait appel à des capitaux complémentaires en avril dernier.

Il a été établi en tenant compte des leçons à tirer de 2019. Il est donc inférieur aux plans initiaux établis fin 2018, mais plus en phase avec ce qu'il est réaliste de réaliser. Nous sommes moins ambitieux en terme d'engagements nouveaux au niveau personnel et au niveau chiffre d'affaire, préférant capitaliser sur notre expérience actuelle plutôt que de vouloir grandir trop vite.

# Les coopérateurs.trices

## Nombre de coopérateurs

En 2019, en plus des 8 fondateurs (parts A), 306 nouveaux coopérateurs ont décidé de rejoindre notre coopérative (parts B et C) :

- sur la recommandation d'un coopérateur
- après la rencontre d'un administrateur
- après nous avoir découverts sur internet
- après être venu faire des achats
- après une expérience positive suite au système de commande

Chaque nouveau coopérateur est un maillon important du développement des projets de notre coopérative :

- en participant aux assemblées générales
- en convainquant ses connaissances de devenir coopérateurs
- en donnant un coup de main lors de nos chantiers participatifs
- en rejoignant notre Conseil d'Administration.

En ce mois d'août 2020, nous formons une communauté de 332 coopérateurs !

Nous avons procédé à un appel au capital interne (uniquement envers les coopérateurs existant et leurs connaissances) en avril 2020. Ce sont plus de 17.000 euros qui ont pu être réunis.

## Quelques statistiques

D'un point de vue statistiques, le coopérateur le plus âgés est né en 1927 et la plus jeune en 2014

Nous avons aussi le soutien d'une institutions : la SOWECSOM, aujourd'hui, W.Alter, organe de la Région Wallonne (pour 125.000€).

Notre coopérative reste toujours très locale. Les coopérateurs viennent : du brabant (6), du Hainaut (1), de la province du Luxembourg (2), de France (7) et TOUT le reste de la province de Liège. (140 de la commune de Chaudfontaine et 40 de la commune d'Esneux.

## Mouvements de coopérateurs

Nous avons reçu 2 demandes de récupération des parts :

- Gabriel Lieutenant, 10 parts A pour un montant total de 2.000,00€. Gabriel Lieutenant est fondateur et a été informé que, légalement, il ne peut demander à retirer ces parts qu'après la fin du troisième exercice.



- Sébastien Beco, 40 parts de type B pour un montant de 4.000,00€. Le Conseil d'Administration a informé M. Beco qu'il suspendait sa décision tant que les comptes n'étaient pas approuvés en Assemblée Générale. En effet, au vu de la perte engendrée par la coopérative, il faut avant tout évaluer les risques de ce retrait.

Pour cette dernière demande, le CA a décidé de les mettre en suspend en vertu du test de liquidité du nouveau code des sociétés. Selon ce test, le CA ne pourra autoriser le remboursement de part si cela devait mettre en péril la capacité de la société à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure des échéances pendant au moins 12 mois qui suivent la distribution et ce en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre.

De ce fait, du fait du résultat financier sur cet exercice, le CA met en suspend ce remboursement. Celui-ci sera réévalué lors de la prochaine AG ordinaire en 2021.

Le registre des coopérateurs est à la disposition des coopérateurs sur demande (dans le respect des règles RGPD sur la transmission des données).

## Les Statuts

Avec la réforme du Code des Sociétés et des Associations (CSA), Vent de Terre évolue. Ainsi, notre Société Coopérative à Responsabilité Limitée et à Finalité Sociale (SCRL-FS) est rebaptisée plus simplement « Société Coopérative » (SC).

Ce changement signifie concrètement que notre statut est à présent réservée exclusivement aux « véritables » coopératives, qui respectent comme nous les sept principes de l'Alliance Coopérative Internationale (CNI) :

1. Ouvertes à tous
2. Démocratiques et transparentes
3. Indépendantes
4. Non spéculatives
5. Soucieuses d'informer et de former
6. Soucieuses de coopérer avec les autres coopératives
7. Engagées envers leur communauté

Au plus tard pour le 1er janvier 2024, nous devons changer nos statuts pour intégrer notamment les points suivants :

- Afin d'éviter toute spéculation, les parts doivent être nominatives et ne peuvent être valorisées à un prix supérieur à leur prix d'émission statutaire ;
- Afin de garantir la transparence, le CA doit faire rapport à l'AG des entrées et démissions de coopérateurs ;
- Un éventuel dividende ne peut être fixé qu'après affectation d'une partie du bénéfice à la réalisation de l'objet social de la coopérative.

Nous proposons à l'assemblée générale une nouvelle version de nos statuts. Aucun changement majeur n'intervient. Il s'agit juste d'une mise en conformité dans le respect du nouveau code des sociétés.

Ces statuts sont soumis au vote de l'AG (sans majorité spéciale puisqu'il s'agit juste d'une mise en conformité légale).

## Evolution de l'équipe projet et du Conseil d'administration

### L'équipe projet

A la création de la coopérative, Gabriel Lieutenant, initiateur du projet est indépendant et met entre autres, ses compétences maraichères au service du projet. Il travaille à temps plein. Vincent Swinnen est ouvrier agricole et lui aussi travaille à temps plein sur le projet. Raphaël Nissen, également ouvrier agricole est employé à 4/5<sup>ème</sup> temps.

Au vu de l'augmentation des surfaces cultivées à Tilff et de la mise en œuvre sur le terrain à Mehagne, la coopérative engage une ouvrière agricole à mi-temps, en juin 2019, Laurence Collins et une ancienne stagiaire, toute jeune diplômée en juillet 2019 en tant qu'ouvrière agricole à temps plein, Elsa Brusselaers.

En novembre 2019, Michaël Beckers, alors en stage chez Vent de terre, rejoindra l'équipe avec un CAP (contrat d'adaptation par le travail).

L'équipe peut aussi compter sur le travail de Gabriel et Julian qui bénéficient d'un contrat d'article 60 à la commune de Chaudfontaine et d'Esneux.

### Démission de Gabriel Lieutenant, à l'initiative du projet Vent de Terre.

Gabriel Lieutenant, à l'initiative du projet Vent de Terre, a quitté l'équipe fin février 2020 pour vivre de nouvelles aventures. Il souhaite être déchargé de ces fonctions d'administrateur et a donc présenté sa démission en tant qu'administrateur de la coopérative Vent de Terre.

Suite au départ de Gabriel Lieutenant, Julian Aterianus, depuis un an à nos côtés, a été engagé en tant qu'ouvrier agricole à 4/5 temps ce 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### Elargissement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé à l'origine de: Gabriel Lieutenant, Christian Deltour et Renaud Keutgen. Ils ont pris leur poste lors de la création de la société et ce pour une durée de quatre ans. Conformément aux statuts, ils exercent leur mandat à titre gratuit.

Gabriel Lieutenant a posé sa démission. Celle-ci doit être actée lors de cette AG.

Le conseil d'administration souhaite en plus du remplacement de Gabriel Lieutenant, agrandir son effectif et nous vous soumettons les candidatures reçues :

- Noémie Laumont

*"Je suis biologiste de formation, animée depuis toujours par la protection de l'environnement. J'ai eu une première mi-temps de vie professionnelle comme secrétaire générale d'une fédération d'entreprises, active dans le lobby pour les énergies renouvelables. A ce poste, j'ai appris à gérer une "entreprise", animer les conseils d'administration, dans le respect de la bonne gouvernance et au service des objectifs stratégiques.*

*En parallèle à cette vie bruxelloise, j'ai été fondatrice puis présidente d'une asbl active dans le développement durable, aujourd'hui connue sous le nom de Ceinture Alimen'terre Liégeoise. Par cet engagement d'une dizaine d'année, j'ai expérimenté avec plus ou moins de succès, les débuts des modèles de gouvernance participative tels que la sociocratie et l'holocratie.*

*Je suis aussi membre active de la coopérative ardente, que je suis attentivement depuis sa création, et pour laquelle j'ai réalisé un mission de management d'intérim en 2019, qui m'a permis de me plonger dans la gestion quotidienne d'une coopérative.*

*De ces expériences variées, j'ai retiré un goût prononcé pour la bonne gouvernance, et en particulier, je pense qu'il est possible de combiner une forme de gouvernance participative ET la recherche d'efficacité au sens noble du terme. Je crois, en effet, qu'il y a beaucoup de satisfaction individuelle et collective et de JOIE à trouver dans le fait de s'investir dans un projet où les choses avancent et les décisions se prennent en temps et en heure au service de la raison d'être de l'entreprise.*

*Depuis 2 ans, je m'investis dans des projets entrepreneuriaux innovants à fort impact positif. Celui qui m'occupe à titre principal aujourd'hui est un projet qui vise à accompagner la transition agroécologique des fermes de grandes cultures en les accompagnant dans leur itinéraire technique et en leur offrant des débouchés commerciaux motivants ([www.farmforgood.be](http://www.farmforgood.be)).*

*Je suis aussi administratrice de société certifiée, formation que je poursuis cette année encore.*

*Pourquoi je pose ma candidature et ce que je pense pouvoir apporter:*

*Tout d'abord, si je suis prête à m'investir c'est parce que je connais ce projet depuis ses prémices et que je pense que c'est un projet sain, avec une équipe fiable et un grand professionnalisme. Je pense cependant, qu'au-delà de ces facteurs de succès, il y a pas mal d'enjeux actuels et à venir, liés notamment à son développement rapide. Il faut maintenant asseoir le projet et mettre en place les outils qui le feront tenir sur le long terme.*

*Je pense pouvoir contribuer à développer une vision stratégique, veiller à la bonne gouvernance et au respect des humains, suivre les chiffres, aider à la mise en place des outils de gestion, et aider à la mise en réseau vers mes réseaux professionnels variés.*

*Je tiens à préciser que je suis liée personnellement avec Laurence Collins et Renaud Keutgen, en toute transparence.*

*Merci pour votre lecture!*

- Olivier Van Der Elstraeten

*Olivier habite Embourg. Il est marié à Olivia de San et le père de 3 enfants.*

*Il est ingénieur civil électromécanicien de formation (ULiège).*

*Depuis 2008, après avoir débuté sa carrière dans le secteur industriel, il est responsable du transfert de connaissances à l'Université de Liège dans le domaine des technologies d'abord puis aussi de plus en plus dans celui des sciences humaines et sociales: projets de recherche collaboratifs, gestion de la propriété intellectuelle, création de sociétés spin-off, sensibilisation à l'innovation...*

*Au-delà de son intérêt économique, il y questionne beaucoup l'impact sociétal de l'innovation. Dans ce cadre, il s'est formé à l'entrepreneuriat social (certificat d'université en management des entreprises sociales - HEC ULiège) et a pu participer à plusieurs missions à l'étranger sur le thème de l'innovation sociale (Québec). Il a ainsi aidé à la création de la scrl fs Cytomine et y est aujourd'hui encore administrateur. Il est aussi administrateur de plusieurs autres sociétés spin-off pour le compte de ULiège.*

*Olivier est coopérateur Vent de Terre et heureux de déguster les légumes des paniers chaque semaine! C'est avec plaisir qu'il pourra consacrer un peu de temps pour aider la coopérative Vent de Terre et son équipe en tant qu'administrateur.*

- Elsa Brusselaers

*Depuis ma troisième secondaire, je suis des études d'art. J'ai touché au graphisme, au métier de régisseur sans vraiment trouver ma voie. En 2017, à l'école d'horticulture de Liège, je découvre le maraîchage et cela me plaît d'autant plus que la nature m'a toujours passionnée. J'ai pu réaliser un de mes stages chez Vent De Terre. Les pratiques différentes se rapprochant de l'agroécologie, l'importance accordée à l'humain, le mode de gouvernance différente où chacun a de nombreuses responsabilités m'ont donné envie de mettre mes nouvelles compétences au service de ce projet. J'ai été heureuse d'être engagée en juillet il y a un peu plus d'un an...je suis prête à apporter ma connaissance de la pratique quotidienne dans ce projet ainsi que ma jeune énergie dans ce conseil d'administration. Je pourrais aussi être la porte-parole des joies et préoccupations de l'équipe de terrain.*

3 candidats se présentent en tant qu'administrateur. Avec Christian et Renaud, le CA serait composé de 5 personnes.

Nous demandons donc à l'AG de voter pour les élire à ce poste pour une durée de 4 ans conformément aux statuts.

## Conclusions

Nous espérons vous avoir informé de manière suffisante par le présent rapport. Il n'est pas facile de vous faire part de toutes ces informations importantes par écrit dans la perspective d'une AG virtuelle. Nous sommes conscients que rien ne remplacera une réunion en présentiel, ce que nous avons espéré pouvoir faire en décidant le report de notre AG de avril à septembre. Malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet toujours pas d'organiser l'accueil potentiel des 332 coopérateurs en respectant les règles en vigueur.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels. Vous pouvez poser vos questions par e-mail à l'adresse : [coop@ventdeterre.be](mailto:coop@ventdeterre.be)

## Décisions soumises aux votes

Conformément aux statuts, les parts sociales confèrent, par catégorie de valeurs, les mêmes droits et obligations : chaque coopérateur bénéficie d'une voix à l'AG, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Dans le cadre de l'assemblée générale du 06/09/2020, vous voterez pour les points suivants (un formulaire de vote vous sera envoyé par e-mail, les votes seront autorisés jusqu'au jour de l'AG) :

- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
- Décharge aux administrateurs pour la gestion au cours de l'exercice élargi 2018-2019 ;
- Validation de la démission de Gabriel Lieutenant au poste d'administrateur (l'AG ne peut que acter cette démission, il n'y a pas de vote à proprement parler ; mais c'est important à rappeler) ;
- Vote pour la mise en conformité des statuts ;
- Election des nouveaux administrateurs ;